

Groupe de travail PTR-MS
Réunion du 20 octobre 2020 mairie de Lacq
Relevé de décisions

Présents :

DREAL	ARS	ATMO NA	Mairie Lacq	ARSIL	ASL
X Viamonte N Aït Ali	C Bertrand	R Feuillade F Francony	G Cillair	G Cassou	P Canin M Legal

L'ordre du jour de cette deuxième réunion :

- 1) Approbation du compte rendu de la réunion du 14 septembre 2020
- 2) Point sur la localisation des prochaines campagnes
- 3) Suivi en continu de l'épisode entre le 9 et 10 septembre 2020. Analyse croisée
- 4) Étapes à venir

En liminaire la DREAL indique que suite à la demande de la SEPANSO de participer à ce groupe de travail, la composition du groupe est élargie et intègre désormais la SEPANSO. Pour des contraintes d'agenda, la SEPANSO n'a pas pu se rendre disponible. .

Par ailleurs, certains membres du réseau de Nez se sont manifestés pour exprimer leur incompréhension sur les modalités de constitution du groupe de travail. Il apparaît nécessaire d'organiser un temps d'échange avec le réseau de nez pour expliquer les tenants et aboutissants de la campagne de mesures faites par ATMO et sont outils de mesure PTR-MS. Une rencontre avec les Nez est organisée les 28 et 29 octobre prochain sous l'animation d'ATMO . La DREAL participera à cet échange.

1) Approbation du compte rendu de la réunion du 14 septembre 2020

Monsieur Cassou a transmis ses remarques à la DREAL, notamment pour indiquer que contrairement à ce qu'il a pu être rapporté dans le projet de compte rendu, il ne peut être le relai des nez pour leur demander d'aller réaliser des olfactions à proximité du PTR-MS lorsque des signalements sont effectués. Monsieur Cassou avait demandé que ce soient Atmo qui soit chargée de ce relai et demandes auprès du réseau des Nez. Le compte rendu sera amendé dans ce sens.

Monsieur Canin revient sur l'importance qu'il puisse y avoir validation par un nez de l'odeur à proximité du PTR-MS car on sait que les phénomènes olfactifs peuvent être parfois très localisés. Dans l'objectif de corréler l'odeur à un spectre analytique, il faut pouvoir s'assurer que l'odeur est également perçue à l'endroit où le PTR-MS est stationné.

Les participants du GT mesurent ô combien cela pourrait rapidement être mobilisateur et chronophage pour les nez. Monsieur Cillair souligne tout le travail et l'engagement du réseau de nez pendant ces dernières années.

Les membres du GT conviennent que l'échange du 28 et 29 septembre sera opportun pour questionner le réseau des nez sur leur capacité à fournir des validations d'odeur proches du PTR-MS et sous quelles modalités (ATMO propose par exemple un principe intermédiaire de validation au PTR-MS lorsque il y a un épisode olfactif « fort »)

ATMO portera donc le sujet lors de la rencontre des 28 et 29 octobre.

Enfin Monsieur Canin informe les membres du GT de la désignation d'un « référent nez industriel pour redynamiser le groupe des Nez industriels.

2) Point sur la localisation des prochaines campagnes

ATMO indique que la campagne de mesures se déroule dans de bonnes conditions et qu'il n'a pas de problème majeur.

Le matériel est désormais sous onduleur et a fait l'objet d'un étalonnage durant la semaine du 12 au 16 octobre.

Le matériel est toujours localisé sur la station de Lacq (depuis le 7 juillet 2020) et comme décidé lors de la première réunion celui-ci restera présent sur Lacq jusqu'à fin Novembre (ATMO confirme qu'il possède l'autorisation municipale d'utiliser le domaine public jusqu'à cette échéance).

Monsieur Canin informe les membres du GT sur le fait que le redémarrage des installations de TORAY pourrait être potentiellement compte tenu du contexte social actuel. A ce stade le redémarrage est toujours prévu semaine 43

La prochaine localisation est prévue de façon indifférenciée à Arance ou Abidos en fonction des contraintes qui pourraient être rencontrées (techniques, de raccordement, ...). ATMO ne dispose pas d'éléments nouveaux à ce sujet. Les membres du GT seront informés de la prochaine localisation lorsque celle-ci sera consolidée)

S'agissant des mesures à Mourenx, la période d'arrêt annuel de la plateforme n'est pas à ce jour stabilisée (avril ou août 2021). Des mesures du PTR-MS faites pendant la période d'arrêt annuel permettraient d'observer les composés présents dans l'air lors des phases transitoires (arrêts, redémarrage) des différentes installations. A ce stade la localisation et période de la campagne de mesures du PTR-MS à Mourenx ne sont donc pas décidées par le GT.

3) Suivi en continu de l'épisode entre le 9 et 10 septembre 2020. Analyse croisée

Comme décidé le 14 septembre 2020, ATMO NA a remis à la DREAL les évolutions temporelles de toutes les molécules suivies en continu pour la période du 9 septembre minuit au 10 septembre minuit (cf annexe au présent CR) : c'est une période qui a été couverte par plusieurs signalements dans la zone d'influence de la station de mesure de Lacq.

La DREAL rappelle tout l'intérêt de cette démarche qui s'appuie sur trois piliers :

- le recensement et caractérisation qualitative des épisodes olfactifs faits grâce aux signalements effectués par le réseau des nez ;
- l'extraction des données issues des analyses faites en continu par le PTR-MS
- l'analyse produite par les industriels (ASL) sur les événements intérieurs aux plateformes pouvant être mis en relation avec ce qui est perçu à l'extérieur de celles-ci (signalement et PTR-MS).

L'objectif poursuivi est ainsi d'établir le lien Odeur/Nuisance – Molécule - Événement industriel.

Les suivis en continu, préalablement transmis aux membres du GT, sont examinés en séance.

Madame Legal livre aux membres du GT l'analyse qui a été faite par l'ASL (pièce jointe)

L'ASL indique qu'il serait intéressant d'étendre ce type d'examen sur des périodes plus longues et demande à ATMO s'il est possible de disposer de relevés mensuels sur le mois écoulé. Cela permettrait également à l'ASL de travailler sur des événements non élucidés notamment dans le cadre du travail pour les bulletins d'informations hebdomadaires.

l'ATMO répond par l'affirmative en proposant des graphiques plutôt établis sur des valeurs « quart horaire » compte tenu de l'étendue mensuelle de la période.

Une discussion s'engage sur le risque de ne pas détecter des pics brefs dans les temps du fait du « lissage » induit par des valeurs « quart horaire » (en lieu et place des valeurs à la minute mesurée par le PTR-MS). l'ARS indique son intérêt pour disposer des valeurs maximales plutôt que celles moyennées sur un quart d'heure. Il fait également mention que parfois certains effets à caractère irritant peuvent avoir une durée très limitée (quelques minutes).

Compte tenu des possibilités offertes par le PTR-MS de revenir a posteriori sur les concentrations mesurées en continu, il est décidé en première approche de s'appuyer sur des graphiques couvrant une période étendue à 1 mois et basés sur des valeurs de concentrations au « quart horaire ». Le cas échéant des graphiques sur des valeurs à la minute pourront être demandés pour faire des focus sur des périodes particulières et plus limitées dans le temps.

Pour le DMS, DMDS, et l'acétone (molécules d'intérêt dans l'examen du 9 et 10 septembre) des graphiques seront également fournis) à la minute. Les graphiques pourront ainsi être comparés.

Ces graphiques couvriront tout le mois d'octobre.

4) Étapes à venir

La prochaine réunion se tiendra le 23 Novembre à 15h 30 à Arrance si ce lieu est confirmé par ATMO pour la prochaine localisation du PTR-MS.

Une confirmation sera envoyée aux membres du GT



N/Réf. : PC/ML/ASLI 2020-12

Envoi par courriel

Lacq, le 26 octobre 2020

DREAL Nouvelle Aquitaine

Cité Administrative
Rue Pierre Bonnard
CS 87564
64075 PAU CEDEX

A l'attention de Messieurs Aitali, Viamonte

Objet : analyse des enregistrements de l'appareil PTR-MS d'Atmo lors des journées du 9 au 11 septembre 2020 - annexe au compte-rendu de la réunion du GT PTR-MS du 20 octobre.

Messieurs,

Veillez trouver ci-après les éléments présentés lors de la réunion du mardi 20 octobre 2020:

Une analyse de recoupement a été réalisée entre les informations provenant des signalements et des événements d'une part (selon le bulletin hebdo) et les enregistrements du PTR-MS d'autre part.

Explication probable pour les pics de DMS entre le 9 et le 10/10

Constat d'une baisse du REDOX à partir du samedi soir le 05/09/2020 liée à la disjonction électrique du système d'injection de l'O2 dans le bassin biologique (moteur électrique de la turbine). L'O2 du bassin tampon a été mis en renfort lors de ce constat. De plus, l'augmentation de charge (sans détail, mais pas de DMSO et ou DMS) le 07/09 en provenance de SOBEGI Mourenx a aussi contribué à la baisse du REDOX et par conséquence indirecte sur la faible dégradation du DMS (odorant) du fait de l'affaiblissement des micro-organismes du bassin biologique (bassin d'aération).

L'intervention corrective sur l'injection d'O2 (grutage et remplacement de l'ensemble) dans le bassin biologique le 08/09 a obligé à détourner partiellement les effluents vers la lagune la même journée jusqu'à 16h00, augmentant ainsi la capacité d'échange avec l'air ambiant.

Il n'y a pas eu de DMS mesuré en entrée du bassin bio (point E) entre le 07 et le 13/09. Les valeurs de DMSO au point L étaient normales le reste de la semaine, ce qui confirmerait que la charge ne provenait pas d'Induslacq.

Tous ces évènements peuvent expliquer l'inertie des odeurs le long de la semaine et, en général, quand les températures sont basses.

.../...

Probable explication pour les pics de DMDS le 10/10 entre 8h et 11h

Ces pics pourraient provenir de la mise à disposition de l'unité DMDS d'ARKEMA qui s'est faite très tôt cette matinée-là. La température et le vent peuvent encore y jouer un rôle quant à la diffusion quelques heures après la mise à disposition.

Trainée d'acétaldéhyde et autres composés Acroléine et acide acétique

L'Acétaldéhyde peut probablement provenir partiellement des activités liées à la fabrication de Bioéthanol (lors de la fermentation et le transfert dans la partie Séchage). A savoir que ces composés peuvent aussi être liés au secteur résidentiel par le brûlage des déchets verts par exemple (conclusions du rapport Massalia de septembre 2018). Il est aussi à noter que cette semaine 37, l'industriel était à l'arrêt et vu la nature des travaux, il n'y a normalement aucun flux. Sur ce point, il est donc plus difficile de conclure.

L'acide acétique est un marqueur de la fermentation lors de la fabrication du Bioéthanol, mais sur ce point également, il est à noter que l'industriel était à l'arrêt.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de nos cordiales salutations.

Philippe CANIN
Président